

Compte rendu de séance

Séance du 16 Décembre 2019

L' an 2019 et le 16 Décembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la Mairie sous la présidence de
RATILLON Jean-Pierre Maire

Présents : M. RATILLON Jean-Pierre, Maire, Mmes : LAMIRAULT Cécile, PERROT Emilie Ep MALASSENET,
MM : BARALE Grégory, BULTIAUW Samuel, LEBRETON Stéphane, LIANO Jacques, MOREAU Dominique

Exusés: M. PINAULT Sylvain

Absents: M. DEBENE Gérald, M. MARTEAU Dominique,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 09/12/2019

Date d'affichage : 09/12/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : LEBRETON Stéphane

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

-

CONVENTION AVEC LE CCAS DE NERONDES - COM_2019_38

MISE A JOUR DES COMPTES ANTERIEURS - COM_2019_39

INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE - COM_2019_40

TRAVAUX SYLVICOLES POUR LA FORET COMMUNALE - COM_2019_41

CONVENTION AVEC LA SPA - COM_2019_42

RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT A "LA VIE COMMUNALE ET DEPARTEMENTALE" - COM_2019_43

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SECOURS POPULAIRE - COM_2019_44

réf :

Détails sur la délib

(pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION AVEC LE CCAS DE NERONDES

réf : COM_2019_38

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du besoin et l'obligation de faire une convention entre le CCAS de Nérondes et notre commune.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide d'accepter ladite convention et autorise Monsieur le Maire à signer.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

MISE A JOUR DES COMPTES ANTERIEURS

réf : COM_2019_39

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil la demande de la trésorerie concernant la mise à jour des comptes antérieurs pour les années 2001,2002 et 2012 pour un montant de 156.09€.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter la mise à zéro des dettes prescrites et d'accepter le mandatement au compte 6718 « charges exceptionnelles – autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE

réf : COM_2019_40

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouées aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame CHOULY Monique,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

A la majorité (pour : 7 contre : 1 abstentions : 0)

TRAVAUX SYLVICOLES POUR LA FORET COMMUNALE

réf : COM_2019_41

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'ONF pour les prochains travaux sylvicoles sur les parcelles 13.B et 5.B.

Les travaux étaient initialement prévus en 2019 pour un montant de 5220€ HT réparti comme suit :

- 1730€ HT : travaux sylvicoles en entretiens (cloisonnement d'exploitation mécanisé) ;
- 3490€ HT : travaux sylvicoles en investissement (dégagement mécanique des régénérations naturelles.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le cloisonnement d'exploitation mécanisé ainsi que le dégagement mécanique des régénérations naturelles sur les parcelles 13.B et 5.B.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION AVEC LA SPA

réf : COM_2019_42

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la SPA de Bourges imposant soit l'existence d'une fourrière soit la signature d'une convention demandée par la Direction Départementale de la Cohésion Social et de la Protection des Populations. Cette convention mentionne une contribution fixée à 0.70€ par habitant ce qui représente pour notre commune la somme de 245€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents :

- Accepte ladite convention avec la SPA de Bourges pour un montant de 245€.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2020.

A la majorité (pour : 7 contre : 1 abstentions : 0)

RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT A "LA VIE COMMUNALE ET DEPARTEMENTALE"

réf : COM_2019_43

Monsieur le Maire expose aux membres de conseil le renouvellement d'abonnement à la revue : « La vie Communale et Départementale » d'un montant de 118.40€ TTC pour l'année 2020.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter le renouvellement.
- Dit que les crédits seront prévus au budget 2020.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SECOURS POPULAIRE

réf : COM_2019_44

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la lettre de demande de subvention du Secours Populaire Français.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la l'unanimité :

- Décide de s'opposer à cette demande de subvention pour l'année 2020.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Difficulté pour les élèves lycéens de la commune pour se rendre au lycée de Bourges. Interpeler le Conseiller Régional.
- Travaux à l'église: les 4 noues sont à refaire un devis obtenu pour 7074,62€ HT. Demande d'un autre devis avant décision.
- Demande d'éclairage public aux usages. Il faut adresser un courrier à la mairie avec l'implantation souhaitée.

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 21:50

En mairie, le 23/12/2019
Le Maire
Jean-Pierre RATILLON